

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX**

**Séance ordinaire du 28 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

**Étaient Présents** : BULLIARD Samuel, CAIRE-REMONNAY Magali, MESSINGER Elise, MOREL Thierry, PARRATTE Julien et SANDOZ Jean-Pierre.

**Étaient Excusé(e)s** : BERTIN Corinne et GRUT Eliane

**Secrétaire de la séance** : MOREL Thierry

Date de convocation : 21/01/2025

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
  2. Approbation du conseil municipal du 5 décembre 2025
  3. Vente parcelle AK 185-Annule et Remplace Délibération n°28-2024
  4. Prix de vente parcellaire du lotissement
  5. Plan de financement-Désimperméabilisation cour de l'école-Annule et Remplace Délibération n°55-2024
  6. Groupama-remboursement achats « sécurité »
  7. Vente Barata
- Questions diverses*

**DÉLIBÉRATIONS**

- |         |  |
|---------|--|
| 01-2025 | Vente parcelle AK 185                                |
| 02-2025 | Prix de vente parcellaire du lotissement             |
| 03-2025 | Plan de financement-Désimperméabilisation cour école |
| 04-2025 | Groupama-remboursement achats « sécurité »           |
| 05-2025 | Vente Barata   |

**OUVERTURE DE SÉANCE**

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

**- 1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : MOREL Thierry

**- 2 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2024**

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 décembre.

Le procès-verbal est adopté par **5 voix pour**      **0 voix contre**      **0 Abstention**

### -3 01-2025 VENTE PARCELLE AK185-ANNULE ET REMPLACE D28-2024

VU la demande de Monsieur JUNOD et Madame WASSMUND résidant au 1 Rue Emile Triboulet ;  
VU l'accord de principe du conseil municipal à la date du 5 mars 2024 pour un montant de 30€/m<sup>2</sup>;  
VU le devis de bornage de la parcelle AK 85;

Considérant le constat de rétablissement de limites du 22 mai 2024 et le procès-verbal de délimitation du 13 juin 2024,  
Il convient d'acter la vente de la parcelle AK 185 située au croisement Rue de la Bouloye et Rue Triboulet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE la vente de la parcelle AK 185 pour laquelle la surface est définie par le géomètre à 556m<sup>2</sup>
- FIXE le prix à hauteur de 30€ TTC le m<sup>2</sup>
- AUTORISE le Maire à signer tous documents en rapport avec cette vente

Vote : **7 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 03/02/2025

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

### -4 02-2025 PRIX DE VENTE PARCELLAIRE DU LOTISSEMENT

Les travaux de viabilisation du lotissement Sous la Velle sont achevés depuis le 31 octobre 2024.

Il convient de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le montant de l'opération « viabilisation » s'élève à 408 183,60€ TTC + la maîtrise d'œuvre à 25 920,00€ TTC soit 434 103,60€ TTC pour une surface à commercialiser de 13 990 m<sup>2</sup> (25 lots).

Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA au taux de 20%, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle.

Le prix de vente proposé par la commune est de 85€ TTC le m<sup>2</sup> soit 70,83€ HT le m<sup>2</sup>. En fonction de l'évolution des prix, la commune se réserve le droit d'augmenter le tarif dans les années futures.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE de vendre les lots au prix de 85€ le m<sup>2</sup> TTC soit 70,83€ HT le m<sup>2</sup> sauf le lot n°15 destiné à recevoir des logements sociaux locatifs. Le prix de vente de ce lot d'une superficie de 1607 m<sup>2</sup> est fixé à 0€ TTC le m<sup>2</sup> étant précisé que l'acquéreur de ce lot se chargera de la viabilisation interne du lot.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents en rapport avec cette vente

Vote : **7 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 03/02/2025

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

### -5 03-2025 PLAN DE FINANCEMENT-DÉSIMPÉRMÉABILISATION COUR ÉCOLE-ANNULE ET REMPLACE D55-2024

M. le Maire rappelle le conseil municipal du 19 novembre expliquant le projet de la cour de l'école.

La création d'une cour désimperméabilisée à l'école pour un montant de 121 664,00€ HT (MO incluse). Ces travaux permettront

- L'amélioration du cadre de vie des enfants et leur bien-être
- La favorisation du cycle de l'eau
- La réduction du phénomène d'îlots de chaleur

La désimperméabilisation des sols, l'évapotranspiration et l'ombre offertes par les surfaces végétalisées et plantées permettent la réduction de l'effet d'îlot de chaleur.

Coût global prévisionnel :

Nature des opérations	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	7 425,50€	8 910,60€
Création d'une cour désimperméabilisée	114 238,50€	137 086,20€
TOTAL	121 664,00€	145 996,80€

Plan de financement prévisionnel :

Organismes financeurs	Taux (en %)	Montant (en HT)
Agence de l'eau	36,50	44 407,36€
Conseil Départemental du Doubs	30	36 499,20€



DETR	13	15 816,32€
Commune	20,50	24 941,12€
Coût total du projet HT	100	121 664,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 121 664,00€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement

Vote : **7 voix pour**      **0 voix contre**      **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 03/02/2025      Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

#### -6 04-2025 GROUPAMA-REMBOURSEMENT ACHATS « SÉCURITÉ »

Comme chaque année la caisse locale groupama prend en charge 100% des vérifications extincteurs ; 50% lors de l'achat d'extincteur et 30% des vêtements de sécurité.

	Coût	Remboursement Groupama
Vérification d'extincteurs	91,44	91,44
Achat 1 extincteur eau 6 litres	111,60	55,80
Chaussures sécurité	105,07	31,52€
<b>TOTAL</b>		<b>178,76€</b>

Après exposé des faits, le conseil municipal

- Accepte le dépôt de la demande concernant ces achats pour une participation à hauteur de 178,76€
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre le paiement dès réception par la caisse locale de Groupama

Vote : **... voix pour**      **... voix contre**      **... abstention**

Visa du contrôle de légalité : 03/02/2025      Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -7 05-2025 VENTE BARATA

VU la vente de Monsieur BARATA 2 Rue du Tilleul Les Bréseux ;

VU le constat que son entrée d'habitation empiète sur du terrain communal sur une surface de 156 m<sup>2</sup>;

VU le terrain situé à l'arrière de la parcelle – soit entre AI 405 et AI 432 ; d'une surface de 121m<sup>2</sup>;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation avant la vente de la maison.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE la vente des parties de parcelles citées pour une surface totale de 277m<sup>2</sup>
- FIXE le prix à hauteur de 30€ TTC le m<sup>2</sup>
- AUTORISE le Maire à signer tous documents en rapport avec cette vente

Vote : **7 voix pour**      **0 voix contre**      **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 03/02/2025      Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### QUESTIONS DIVERSES

**Budget 2025** : Achat de chaises et tables pour la salle de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le Maire,  
Alexandre MONNET

Le secrétaire de séance  
Thierry MOREL

